Juillet 1790

Clee FRC 8952



VÉRITÉS HISTORIQUES

Sur les Evénemens arrivés à Niſmes le 13 de Juin & les jours ſuivans.

Publiées par le Club des Amis de la Conſtitution, en Juillet 1790.

Epoque de ces événemens : les décrets ſur les biens du Clergé & ſur la ſuppreſſion des Chapitres & Abbayes.

Les événemens qui ont affligé la ville de Niſmes le 2 de Mai, ont pour époque la publication du décret, qui met dans les mains du diſtrict, l'adminiſtration des biens Eccléſiaſtiques : les malheurs dont nous entreprenons le récit, & qui, le 13 de juin, remplirent cette ville de carnage & de deuil, ont commencé le jour même où l'on y apprit la ſuppreſſion des Chapitres & des Abbayes.

Seconde délibération priſe aux Dominicains par des ſoi-diſant Catholiques.

Dans l'intervalle de ces deux funeſtes époques, le fanatiſme, le principal moyen des factieux, avoit fait de nouveaux progrès, ou du moins s'étoit montré avec une nouvelle audace. Une délibération priſe aux Dominicains, par les mêmes Catholiques qui avoient ſigné celle des Pénitens blancs, annonçoit la même diſpoſition dans les eſprits, &

MJ W 17157

cette persévérance dans des principes odieux à tous les bons citoyens ne préfageoit pas une paix de longue durée.

Craintes des bons Citoyens pour la sûreté de l'Assemblée Electorale.

Les troubles qui s'étoient élevés au moment de la tenue des Assemblées primaires, faisoient craindre de nouveaux désordres pour celle de l'Assemblée électorale, & malheureusement la Municipalité déjà suspecte, de connivence avec les ennemis du bien public, venoit de donner plus de fondement à ces soupçons. Le 4 de mai, elle avoit concédé aux sieurs François Froment & Folacher un terrain inculte, sous la seule condition d'en payer les charges; & c'est par cette concession que ces deux hommes, connus pour être les chefs du parti anti-patriotique, les Commissaires les plus actifs des Assemblées ténébreuses des Pénitens & des Jacobins, devinrent Citoyens éligibles. Ils furent élus.

Les Officiers Municipaux veulent la réunir dans l'Eglise des Dominicains, que dominoient deux tours voisines de la maison de Froment. Les Commissaires du Roi la réunissent au Palais.

Les Commissaires du Roi ayant demandé aux Officiers Municipaux un local propre à l'Assemblée Electorale, ils furent très-surpris de voir préparer l'Eglise des Dominicains dominée par deux tours, d'où l'on communique à la maison du sieur Froment. Mais les Commissaires du Roi ayant réclamé la grande Salle du Palais, ils l'obtinrent par leur fermeté, & l'Assemblée Electorale s'ouvrit le 4 de juin.

Le District de Sommières alarmé pour la sûreté de ses Electeurs, veut former un Camp. La Municipalité élude cette disposition en prenant les Electeurs sous

Le choix de l'Eglise des Dominicains n'est pas le seul reproche qu'on eût pu faire aux Officiers Municipaux. Ils s'étoient opposés à la formation d'un camp que le district de Sommières vouloit assembler sur son territoire, hors de celui de Nismes, pour protéger l'assemblée des Electeurs & la secourir au besoin. Une délibération de notre Municipalité, qui prenoit les Electeurs sous sa sauvegarde & répondoit de leur sûreté, empêcha cette


THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

ſalutaire précaution, & livra l'Aſſemblée Electorale à la fureur d'un peuple égaré (1).

ſa ſauve-garde.

Dès la première ſéance, les Electeurs virent le piège qui leur étoit tendu. On cherchoit à les fatiguer par de longs débats, à les intimider par des menaces, en un mot, à les mettre en fuite & à les forcer d'abandonner à un petit nombre de malveillans, la nomination des Adminiſtrateurs du Département. Pour cet effet, dans l'intérieur, des querelles interminables, une oppoſition tumultueuſe, faiſant perdre un temps précieux & murmurer une grande partie de l'Aſſemblée. Au dehors, des gens armés de ſabres, quoiqu'il fût défendu de l'être hors du temps de ſervice, & portant à leurs chapeaux des houppes rouges qu'ils avoient ſubſtituées à la cocarde blanche, lorſqu'enfin elle fut proſcrite, entouroient ſans ceſſe le Palais, en embarraſſoient les avenues, & excitoient des rixes dont le moindre inconvénient étoit de troubler l'Aſſemblée. Un cabaret voiſin, où ils étoient défrayés & où le ſieur Deſcombiés, un de leurs chefs, alloit fréquemment attiſer leur fureur par des récits infidelles & par des gémiſſemens hypocrites ſur le ſort de leur religion, qui ne couroit aucun danger, leur offroit un

Premières tracaſſeries ſuſcitées aux Electeurs pour empêcher le Département de ſe former.

Les houppes rouges s'attroupent autour du Palais. Le cabaret de *Gas* eſt leur rendez-vous : ils y ſont défrayés, & le ſieur Deſcombiés les excite.

---

(1) Cette Délibération eſt du 31 Mai 1790. Elle porte qu'il en ſera envoyé des extraits à M. *de Roux*, Maire de Sommières, à M. *Legrand*, Prieur & Maire d'Aujargues, Préſident & Commiſſaire, nommés par la Délibération, & à M. *de Bonafous*, Général du camp de Boiſſières, & leur déclare, ainſi qu'à tous ceux qui peuvent compoſer ce Camp, ou tout autre, que le Corps Municipal les rend perſonnellement reſponſables des événemens, qu'il prend d'ores & déjà MM. les Electeurs ſous ſa ſauve-garde ſpéciale, & leur promet d'employer tous les moyens qui ſeront en ſon pouvoir, pour rendre leurs perſonnes inviolables.

afyle agréable qui ne contribuoit pas peu à les attirer & à les retenir.

Patrouilles demandées.

Au milieu des juftes craintes que caufoit leur attroupement, un fentiment de confiance dans les mefures prifes par les Commiffaires du Roi, empêchoit les réclamations des Electeurs. Ils favoient que des patrouilles confidérables du régiment de Guyenne avoient été demandées, & ils voyoient qu'un détachement des Dragons volontaires faifoit le fervice à cheval, & diffipoit, par fa feule approche, cette foule de mutins foudoyés.

Les Municipaux ne les requièrent pas.

Cependant on apprit que les patrouilles des troupes réglées n'avoient pas lieu, que les Officiers Municipaux n'avoient requis que des piquets placés à la citadelle & aux casernes prêts à marcher au befoin ; & pendant que les Dragons fe portoient dans d'autres quartiers de la ville pour y maintenir le bon ordre, les Electeurs, d'abord infultés par des propos menaçans, le furent enfin par des voies de fait. Plufieurs fe virent pourfuivis par des hommes à poufs rouges, & eurent beaucoup de peine à éviter les coups de fabre qui leur étoient portés.

Les Electeurs font infultés par les houppes rouges.

On s'en plaint aux Municipaux qui n'en tiennent compte.

Sur leurs plaintes à l'Affemblée Electorale, le fieur Laurens, Officier Municipal, & le fieur Vidal, Procureur de la Commune, se récrièrent & prétendirent que l'on vouloit jeter des foupçons fur des gens innocens. Vainement les fieurs Crouset & Véfian, Electeurs du canton d'Aimargues, & bien d'autres, atteftoient par écrit que leur vie avoit été en danger, rien ne pouvoit décider ces Magiftrats à croire à des excès dont ils avoient été cent fois les témoins, & qu'ils n'avoient jamais réprimés, en répétant qu'ils répondoient fur leur têtes de la fûreté de l'Affemblée Electorale : ils efpéroient calmer l'agitation qui éclatoit dans tous les efprits, prévenir la tranflation de ce corps qu'on parloit déjà de tranfporter à Beaucaire, & sur-tout établir

entre lui & la Municipalité la correſpondance que les Electeurs réunis ne voulurent jamais avoir qu'avec les Commiſſaires du Roi. Mais l'indignation générale fut le prix de ces perfides efforts ; & ce ſentiment ſe manifeſta principalement contre le ſieur Vidal, lorſqu'un Membre de l'Aſſemblée Electorale ſe plaignant d'avoir été inſulté & menacé, le Procureur de la Commune lui répondit : qu'il ne l'avoit été qu'en qualité de particulier, & non en qualité d'Electeur.

Nouvelles plaintes contre les inſultes.

Cependant, les juſtes ſoupçons que la correſpondance des Commiſſaires du Roi avec les Officiers Municipaux, communiquée par les premiers à l'Aſſemblée électorale, avoient fait naître, fortifièrent les plaintes contre ces Magiſtrats, & les réquiſitions multipliées des agens du pouvoir exécutif, écartèrent des environs du Palais, la foule importune & dangereuſe qui l'aſſiégeoit : elles mirent enfin en activité les patrouilles, qui juſqu'alors avoient reſté enfermées ; mais ce calme ne dévoit durer qu'un inſtant. Les vils ſuppôts des ennemis du bien public, ces Légionnaires, diſtingués par la houppe rouge, font publier au ſon du tambour, que tous les gens de leur parti ayent à ſe rendre, montés ſur des ânes, dans une place déſignée. Cette ridicule parodie du ſervice des Dragons, alloit en effet avoir lieu ; & déjà un grand nombre de ceux qui devoient en être les acteurs, étoient au rendez-vous, lorſque le Procureur de la Commune & quelques Officiers Municipaux s'y tranſportèrent. Ils calmèrent, à la vérité, cette ſcandaleuſe effervefcence ; mais loin d'en punir les auteurs, ils prièrent MM. les Commiſſaires du Roi de changer leur réquiſition à l'égard des Dragons, & de demander que cette Troupe ſe bornât à ſe tenir

Inſolence des houppes rouges.

à l'Evêché, prête à se porter par-tout où besoin seroit. Sur leur refus, quoique l'Assemblée Electorale eût, à plus d'une reprise, témoigné sa satisfaction du service des Dragons, la Municipalité ordonna, de son pur mouvement, que ces Volontaires à cheval ne feroient plus de patrouilles, qu'ils fourniroient seulement un poste de 20 hommes au Palais Episcopal, & même qu'ils ne marcheroient que sur la réquisition expresse des Officiers Municipaux. On leur imputa des imprudences imaginaires, on supposa des plaintes qui n'avoient jamais existé, & l'on chercha, par les moyens les plus répréhensibles, à les rendre odieux à la populace. Ils vinrent demander au Corps Electoral si les plaintes, sur lesquelles les Officiers Municipaux fondoient leurs nouveaux ordres, partoient de son sein, & ils en rapportèrent un gage honorable & mérité de la satisfaction & même de la reconnoissance de l'Assemblée. Mais par esprit de modération & de paix, elle céda aux instances réitérées du Procureur de la Commune, Electeur, qui renouvella ses protestations sur la sûreté du Corps Electoral & sur celle de tous les Citoyens, & invoqua la médiation des Electeurs, pour rapprocher les deux partis qui divisoient les habitans de Nismes ; comme s'il pouvoit y avoir de traité entre les bons & les mauvais principes, & de conciliation entre le patriotisme & l'aristocratie. Le Corps Electoral se contenta d'exiger que le poste des Dragons fut rapproché du lieu de ses séances, & un Dragon d'ordonnance placé toujours à la porte de l'Assemblée. Vaine précaution ! Cet ordre donné à la Municipalité le 10 de juin, n'étoit pas encore exécuté le 13 ; & ce jour étoit marqué pour l'insurrection & la guerre civile.

La Municipalité, de son propre mouvement, défend les patrouilles des Dragons Nationaux, & les inculpe.

Le Corps Electoral les justifie.

Fourberie du Procureur de la Commune.

Le Corps Electoral demande qu'il y ait un Dragon d'ordonnance auprés de lui, & un poste de Dragons non loin du lieu de ses Séances ; la Municipalité n'obéit pas.

En effet, dès le matin du dimanche 13, quelques Compagnies à houpes rouges, sous prétexte d'aller à la Messe, s'armèrent chacune de son côté, & traversèrent la Ville dans le plus formidable appareil. Sur les six heures du soir, un de leurs Volontaires se présente au Suisse de l'Evêché, où les Dragons étoient paisibles, & lui ordonne de balayer la cour, disant que les Volontaires à houppes rouges vont venir leur donner le bal. Il se retire, & bientôt reparoît avec un billet audacieux, par lequel il est enjoint au Portier de l'Evêque de chasser les Dragons, & de n'en plus recevoir, sous peine de la vie. Ce singulier écrit est remis au Lieutenant des Dragons, il veut en conduire le porteur à la Municipalité, mais prêt à sortir avec quelques-uns des Volontaires à ses ordres, il trouve sur la place de l'Evêché plus de deux cens hommes à houppes rouges, qui les assaillent d'une grêle de pierres, & les attaquent à coups de pistolets. C'est alors sans doute que la défense est légitime. Dix Dragons poursuivent cette multitude ennemie, & font sur elle une décharge de mousquet. Les gens à houppes rouges fuyent; les Dragons renforcés par vingt-cinq Légionnaires, principalement de la Compagnie n°. 1, de garde à l'Hôtel-de-Ville, que leur amène l'intrépide M. de Saint-Pons, Major de la Garde Nationale de Nismes, les chassent jusqu'à la place de la Belle-Croix. Un Volontaire de cette Compagnie est tué en passant devant la maison curiale. Ils trouvent sur la place une Compagnie anti-patriotique en bataille, & il s'engage un véritable combat. Dans le même moment, la place des Recollets, le Cours, la place des Carmes, la grand'rue, la rue de Notre-Dame & l'Esplanade, étoient occupées par des

Mouvemens des Troupes rouges le 13 au matin.

Le soir, ils insultent un poste de Dragons Nationaux.

Ils les attaquent en force.

Le combat s'engage.

Les houppes rouges occupent tous les postes.

Volontaires à houppes rouges qui, armés de sabres, de fourches & de fusils fondoient sur les passans, & tiroient sur tous les Citoyens qu'ils soupçonnoient ne pas être de leur parti. A la Magdelaine on enfonce la maison du sieur Jalabert; il est assassiné, & son corps traîné dans la rue. Les malveillans s'étoient sur-tout soigneusement emparés des tours des Dominicains, qui font partie de l'ancien château royal, l'éternel refuge des rebelles de tout les temps; de ces tours qui, d'un côté, communiquent à la maison du sieur Froment, & de l'autre, dominent la porte de cette même Eglise des Jacobins, dans laquelle la Municipalité s'étoit obstinée à vouloir placer l'Assemblée des Electeurs. C'est de là que les sieurs Froment, Folacher & Descombiés, avec 300 de leurs Volontaires, faisoient feu sur le quai des Calquières & sur le perron de la salle des Spectacles.

Assassinat.

Les houppes rouges occupent les tours de l'ancien Château. Ils fusillent de-là les passans.

Ces dispositions étoient visiblement préparées.

Ces dispositions ne sauroient être un effet du hazard : elles portent le caractère d'une combinaison long-temps réfléchie; & la rapidité avec laquelle toutes les avenues de cette forteresse furent gardées par une double ligne de Légionnaires à houpes rouges, le soin qu'on avoit eu de placer des troupes de ce parti près du corps des casernes, où le parc d'artillerie étoit renfermé : enfin, la compagnie qui barroit le chemin de la Citadelle, le seul lieu où les Patriotes pussent se procurer des munitions, tout autorise à penser que ces mesures étoient prises de très-bonne heure, & que le plan avoit été arrêté avant le jour de l'action.

On doit observer que ce plan, qui semble n'être que défensif, leur présentoit le double avantage d'attaquer sans beaucoup de danger, &

de laiſſer croire qu'ils avoient été attaqués : mais perſonne ne fut la duppe de cet artifice, & ces furieux avoient déjà immolé pluſieurs victimes, que les vrais Citoyens n'étoient pas encore armés. Une partie de la Garde à pied de la Légion Nimoiſe, & dix Dragons Volontaires, réſiſtèrent ſeuls pendant plus d'une heure aux efforts de ces ſcélérats.

Les Patriotes ſurpris ne peuvent ſe raſſembler.

Cependant l'alarme s'étoit répandue dans toute la Ville ; & ſur le premier bruit des déſordres, les Commiſſaires du Roi avoient requis la publication de la Loi Martiale : elle fut publiée vers les ſept heures du ſoir, par deux Officiers Municipaux, Meſſieurs Ferrand de Miſſol, & l'abbé de Belmont, qu'on força de marcher. Un Officier de la Légion Nîmoiſe s'étoit rendu à cet effet à la Maiſon-Commune ; il vouloit engager MM. les Officiers Municipaux a requérir le Régiment de Guyenne. Il ne trouva aucun d'eux ; mais après bien des recherches, il en découvrit un caché derrière le lit d'un valet de Ville : ces Meſſieurs ſe rendirent devant les tours où commandoient Froment, Folacher & Deſcombiés, mais le drapeau rouge, loin d'être reſpecté, fut enlevé par les gens de la fortereſſe. Le ſieur Boudon, jeune Citoyen actif, Dragon courageux & zélé, l'unique eſpoir d'une famille honorable, qui marchoit au premier rang de l'eſcorte, mourut cruellement aſſaſſiné à coups de fourches & de bayonnettes. Il fut dépouillé de ſa montre, de ſes bijoux, & de tous les effets précieux qu'il avoit alors ſur lui. On lui coupa même un doigt pour s'emparer d'une bague, & peut-être découvrira-t-on que les chefs de ces ſcélérats leur avoient promis le pillage de la Ville pour les retenir ſous leurs drapeaux.

Les Commiſſaires du Roi requièrent la Loi Martiale.

Les Troupes de ligne ne ſont pas requiſes, le Drapeau rouge eſt enlevé par les gens de la Fortereſſe.

Aſſaſſinat d'un Dragon, il eſt volé.

Un fecond Drapeau rouge eft enlevé ; les Municipaux ayant refufé de requérir le Régiment de Guyenne.

Un fecond drapeau rouge eut le même fort que le premier, & les Officiers Municipaux qui le faifoient marcher devant eux, entr'autres le fieur Pontier, ci-devant Syndic du Diocèfe, fe retirèrent aux cafernes, où ils furent vainement requis par les Commiffaires du Roi, de faire fortir le brave & généreux Régiment de Guyenne déjà en bataille, & impatient de défendre les bons Citoyens.

Le combat recommence le 14.

La nuit fufpendit le combat; mais les brigands profitèrent de ce moment de trève pour faire des difpofitions hoftiles. Le quatorze, à la pointe du jour, on en reffentit l'effet. Alors tous les Patriotes prirent les armes, le fang recommença à couler, & fi l'énergie des bons Citoyens avoit pris une nouvelle activité, la fureur de leurs ennemis portoit tout le caractère de la rage.

Les Gardes Nationales voifines arrivent.

En vain ils voyoient l'Efplanade fe couvrir de troupes auxiliaires, arrivées de toutes les contrées voifines; en vain toutes les compagnies patriotes de la Légion Nîmoife gardoient avec activité l'intérieur de la Ville, & veilloient à ce que les compagnies à pouf rouge ne s'en rendiffent pas maîtreffes, ils oppofoient par-tout une vigoureufe réfiftance. L'efpoir d'un prompt fecours & d'un renfort confidérable, foutenoit leur audace; ils avoient envoyé à M. de Bouzols, les nommés Dupré & Lieutaud, deux de leurs plus dignes fatellites, avec des lettres du fieur Froment & du fieur Defcombiés, par lefquelles l'un, en fa qualité de Citoyen, l'autre, comme Notable, & promettant de faire ratifier fa réquifition par toute la Municipalité, demandoient au Commandant de la Province de faire avancer le Régiment du Roi, Dragons, en garnifon à Lunel & à Sommières; & ils ofoient dire, les malheureux, que c'étoit

Les houppes rouges demandent du fecours à M. de Bouzzols, en lui expofans des fauffetés ; leur Exprès eft arrêté.

pour empêcher les Dragons proteſtans, d'égorger les Citoyens catholiques; tandis qu'il eſt de fait que le poſte de dix dragons, mi-parti comme toute la compagnie, fut attaqué par plus de deux cens travailleurs catholiques. Mais ces lettres ne parvinrent pas à leur deſtination; la Municipalité d'Uchau en fit arrêter les porteurs, & envoya ſur-le-champ des troupes contre ceux qui les avoient écrites (1). C'eſt à l'aide de ces Soldats Citoyens & de bien d'autres, animés de la même ardeur, qu'on parvint à détruire toutes les bandes extérieures des rebelles, & qu'à trois heures après midi on n'avoit plus guères à combattre que les gens retranchés dans les tours des Dominicains.

Les houppes rouges ſont réprimées. Ceux de la Forterelle réſiſtent ſeuls.

Toutes les Gardes Nationales du Département, à la diſtance de dix-huit lieues, étoient accourues au ſecours des patriotes, & ne ſe diſtinguoient pas moins par leur intrépidité, que par les plus tendres témoignages d'attachement aux bons Citoyens. On vit même des Gardes Nationales du Département de l'Hérault, telles que celles de Montpellier, de Ganges & de Maſſillargues, accourir en foule; preuve touchante de l'union qui règne entre tous les Français depuis la nouvelle diviſion du Royaume.

Nouvelles Gardes Nationales de Département.

Près de 1500 hommes offroient leur ſecours, & les Légions des pays catholiques, indignées qu'on eût voulu mêler la Religion dans une querelle dont l'intérêt perſonnel, l'attachement aux abus les plus oppreſſifs, & le fanatiſme le plus barbare étoient les ſeules cauſes, ſignaloient principalement leur zèle. Elles attendoient avec

Les Gardes Nationales Catholiques ſont les plus indignés.

Des houppes rouges introduites chez

(1) On trouvera à la fin de la copie quelques pieces juſtificatives

les Capucins, tirent sur les Gardes Nationales, & tuent un Officier Municipal.

impatience qu'on les employât, lorsqu'une décharge de mousqueterie partit à l'improviste du couvent des Capucins, blessa un grand nombre de ces étrangers, tua le sieur Massip, Officier Municipal de St.-Cosme, & mit un moment l'armée en désordre.

Son ralliement fut pénible, parce qu'elle étoit encore sans chef : le seul qu'elle put alors reconnoître étoit le Major de la Légion Nîmoise; car il étoit le seul Officier supérieur qui restoit à cette Troupe, & depuis long-temps les amis du trouble & de l'anarchie, avoient fait tous leurs efforts pour empêcher la formation d'un nouvel Etat-Major. Ils avoient malheureusement réussi, & M. de St.-Pons qui, dès le premier moment de l'insurrection, avoit, ainsi que le sieur Jourdan, son Aide-Major, manifesté une activité infatigable, & qui veilloit à travers tous les dangers à la sûreté intérieure de la Ville, & à l'emploi des Troupes au dehors, ne se trouva point à l'Esplanade, au moment de cette attaque soudaine qui occasionna une espèce de déroute. Elle cessa pourtant, & le premier effort des corps des Volontaires réunis se porta sur les Capucins. On demanda à fouiller la maison de ces Religieux; mais sous prétexte qu'elle avoit été visitée le matin, ils refusèrent de l'ouvrir. Leur porte fut enfoncée. On trouva chez eux des gens armés, des armes, des habits de femme, un grand nombre de libelles incendiaires dont ils étoient depuis long-temps soupçonnés d'être les colporteurs, & une foule d'autres objets qui portèrent au comble la fureur, déjà très-grande des Volontaires dont on avoit blessé les compagnons. Les cellules furent dévastées, la pharmacie brisée, la sacristie saccagée, & la mort donnée à cinq Capucins & à quatre scélé-

On demande l'ouverture de la maison; elle est refusée. On la force.

On tue quatre hommes, & cinq Capucins.

rats réfugiés chez eux. Mais le grenier d'abondance de la Ville, placé dans le cloître, fut respecté, la manufacture de draps est intacte, la bibliothèque ne fut pas touchée, l'on n'entra pas dans l'Eglise, & le procès-verbal dressé par M. le Curé de St-Castor, prouve invinciblement qu'on ne s'est rendu coupable d'aucune profanation.

L'Eglise n'est point profanée.

Un ciboire seul enlevé de la sacristie par un brigand venu à la suite des généreux patriotes de Sommières, lui fut repris par eux, remis au Greffe criminel de Nismes, & le voleur livré à toute la rigueur des loix.

Il est un autre fait qui ne doit pas être omis : quand on vit que la maison des Capucins alloit être attaquée, on jeta des fenêtres de l'argent au peuple indigné, dans l'espoir sans doute que la cupidité prévaudroit sur la colère ; mais ce nouvel attentat ne servit qu'à faire éclater le désintéressement & l'honneur d'un Tambour du régiment de Guyenne ; il ramassa 12 livres, & vint les déposer sur le bureau de l'Assemblée Electorale, comme un argent impur qui ne devoit pas souiller ses mains.

Pendant l'expédition faite aux Capucins, la même cause produisoit ailleurs le même effet : des coups de fusils tirés dans la ville & dans les fauxbourgs, ayant blessé ou tué de bons citoyens, les maisons d'où ces coups étoient partis, furent livrées au pillage malgré la résistance des Officiers, & l'on y détruisit plus que l'on n'y vola. C'est ainsi entr'autres que furent ravagées les maisons de M. l'Abbé Cabanel, Notable, & celle de M. l'Abbé Bragouze, Curé de la paroisse de St. Paul, chez lequel on trouva dans un puits, des fourches, des fusils & des sabres.

Maisons pillées parce qu'elles servoient de forteresse.

Armes trouvées chez un Curé.

Maſſacres ſur les houppes rouges.

Toutes ces ſcènes d'horreur ne ſe paſsèrent pas ſans effuſion de ſang. On maſſacroit tous les coupables qui tomboient ſous la main ; mais aucun des chefs ne ſubit alors la peine qu'il méritoit ; les trois principaux enfermés dans les tours des Dominicains faiſoient toujours bonne contenance, & l'on ſe perſuada enfin que le canon pourroit ſeul les réduire. Des Gardes Nationales furent donc commandées pour le ſervice de l'artillerie ; mais pour arriver au parc qui la renfermoit, il falloit vaincre une troupe ennemie qui en défendoit l'approche. Un détachement des diverſes légions étrangères, mêlées avec celle de Niſmes, ſoutint courageuſement ſon feu, & la mit bientôt en fuite. Le canon fut alors braqué contre les tours ; mais avant d'employer cette arme terrible, on reçut de MM. Froment, Folacher & Deſcombiés, une lettre adreſſée au Commandant du régiment de Guyenne, pour la communiquer aux Volontaires étrangers, dans laquelle ils s'intitulent : *les Capitaines de la Légion Nîmoiſe, commandant les Tours du Château*, & où l'on crut remarquer à travers l'inſolence de leurs propoſitions quelqu'envie de capituler ; d'après cette idée, on leur porta des paroles de paix : une pareille démarche ne les empêcha point de continuer le feu de leur mouſqueterie, ce qui rendit impoſſible le ſuccès de la négociation.

On amene le canon contre les tours.

Les Chefs écrivent alors une lettre.

On leur porte des paroles de paix, ils continuent leur feu.

Il fallut bien employer l'effort du canon ; il le fut avec ſuccès par les ſoins de M. d'Aubry, Capitaine au Corps royal d'artillerie, qui, dès le grand matin, s'étoit porté dans tous les lieux où il y avoit du danger ; qui, malgré le feu continuel des tours dont le ſervice des batteries étoit fort incommodé, & par lequel beaucoup de monde étoit mis hors de combat, & malgré l'inexpérience des perſonnes qui

On canonne les tours, & on force les Ligueurs.

furent employées à la manœuvre des pièces, après avoir rempli tout à la fois les fonctions dangereuſes d'Officier & de ſimple Canonnier, parvint enfin à déloger les rebelles de la forterefſe qu'ils occupoient, les obligea à ſe retrancher dans la maiſon du ſieur Froment, & mérita, par ce ſervice important, d'être nommé le lendemain Colonel particulier de la Légion Nîmoiſe, & Commandant-Général des gardes nationales confédérées.

Les malheureux qu'il avoit chaſſés de leur poſte, & qui s'étoient réfugiés dans leur dernier aſyle, demandèrent bientôt à capituler. On n'exigea d'eux que la reſtitution de toutes leurs armes, & leurs chefs pour otage, en leur promettant même de les mettre ſous la ſauve-garde de la loi. Ces conditions ne plurent pas ſans doute à ces chefs inſenſés; car un ſecond refus de leur part fut le ſeul fruit de cette ſeconde négociation. C'eſt alors que quelques Légionnaires de divers cantons, s'étant réunis ſous les ordres du ſieur Richard de Clarenſac, firent une brèche au rempart auquel eſt adoſſée la maiſon du ſieur Froment, & la prirent par eſcalade, malgré la réſiſtance des aſſiégés. Ils en firent un grand carnage; mais Froment, Folacher & Descombiés échappèrent à la mort & à la recherche de leurs vainqueurs. La maiſon du premier fut pillée, & l'on y trouva des preuves multipliées du plus horrible des complots : des libelles, des armes, des munitions, des tables de proſcription, des fagots deſtinés, ſuivant l'aveu de pluſieurs priſonniers, à incendier le club des amis de la conſtitution. Voilà ce que réceloit le principal repaire de ces brigands.

Ils demandent à capituler.

La Tour eſt priſe par eſcalade.

La maiſon voiſine qui eſt celle de Froment, eſt pillée. Ce qu'on y trouve.

Par cette priſe importante ſe termina la funeſte journée du 14; celle du lendemain ne fut, pour ainſi dire, conſacrée qu'à la vengeance; mais ſon

Vengeances exercées le 15 sur les Ligueurs.

règne fut trop prolongé, & les loix & l'humanité y furent trop ſouvent outragées. Cependant, avant la fin du jour, le ſang avoit ceſſé de couler, & les priſons commençoient à ſe remplir. Beaucoup d'infortunés, ſéduits par des chefs criminels, y ont trouvé leur ſalut; mais il faut eſpérer qu'un châtiment juridique y attend les coupables.

Qu'on ſe peigne, au milieu de tant de déſordres, la ſituation douloureuſe de l'Aſſemblée Electorale; elle eut beſoin d'un grand courage : on va voir ſi elle sut en montrer.

La ſéance venoit d'être levée le dimanche, quand l'alarme ſe répandit. Les électeurs étoient diſperſés, & beaucoup furent expoſés aux dangers les plus imminens; pluſieurs même furent griévement bleſſés, & preſque aucun ne put rentrer dans ſa maiſon. Mais quand le lundi matin le Préſident fit publier, à ſon de trompe, que l'Aſſemblée alloit ſe tenir, les deux tiers de ſes membres ſe réunirent au Palais, & leur premier devoir fut de jurer de ne point ſe ſéparer que toutes les opérations ne fuſſent terminées.

Courage de l'Aſſemblée Electorale qui ſe raſſemble.

La plus importante & la plus preſſante, ſans doute, étoit d'ériger une autorité dans une ville ſans adminiſtrateurs : la Municipalité étoit comme anéantie; à peine parut-il deux de ſes Officiers. Le Procureur de la Commune avoit diſparu dès le commencement de la guerre; & ſon ſubſtitut depuis long-temps n'oſoit pas même ſe montrer. L'armée n'avoit point de chef, il falloit pourvoir à la ſubſiſtance de 15,000 hommes, à la defenſe de la cité & à l'attaque des ennemis; la confuſion étoit à redouter plus que leur fureur meurtrière; & ſi l'Aſſemblée Electorale n'avoit ſaiſi le timon dans ce moment d'orage, c'en étoit peut-être fait de la ville de Niſmes.

Un

Un comité militaire & de ſubſiſtance fut nommé par le Corps des Electeurs; les membres en furent pris dans ſon ſein, parmi les citoyens les plus recommendables par leur ſageſſe & par leur expérience. On y joignit M. d'Aubry, les perſonnes qui reſtoient de la Municipalité, & MM. les Commiſſaires du Roi; M. Chabaud de Latour, Electeur de la Ville de Niſmes, Lieutenant-Colonel au Corps royal du génie, militaire conſommé par plus de 45 ans de ſervice, employé dans l'Etat par les commiſſions les plus délicates, & citoyen diſtingué par ſon amour éclairé pour la conſtitution, fut nommé Préſident de ce Conſeil. Dès ce moment, l'ordre ſembla prêt à renaître.

Elle crée un Comité Militaire & de Subſiſtance.

Le Comité s'empreſſa d'abord de pourvoir à la ſubſiſtance de l'armée: des ſentinelles furent placées chez chaque Boulanger, pour les obliger à faire huit fournées par jour; on s'aſſura, par de ſemblables précautions, de l'activité continuelle des moulins & de l'approviſionnement de la boucherie. De leur côté, tous les citoyens ſe faiſoient un devoir de fournir aux troupes étrangères les vivres & les rafraîchiſſemens qu'ils pouvoient avoir dans leur maiſon. Enfin, des communautés voiſines, celles de Saint-Gilles & de Maſſillargues, envoyèrent des convois de pain & d'autres munitions de bouche, qui prévinrent toutes les alarmes ſur la ſubſiſtance des citoyens & de leurs nombreux défenſeurs.

Le Comité pourvoit à la nourriture des Gardes Nationaux étrangers.

En même temps, tous les Officiers de l'armée s'aſſembloient pour nommer un Etat-Major général & un Etat-Major particulier de la Légion Nîmoiſe (1). Un réglement ſage fut arrêté, & la diſci-

On crée un Etat-Major.

(1) M. d'Aubry, Commandant général de la Fédération.

pline tout-à-coup introduite parmi les Volontaires. On pourvut auſſi à leur logement. On décida que 3000 étrangers ſeroient gardés juſqu'à la fin du mois de juin ; que la Légion Nîmoiſe ſeroit réformée ſur l'ancien plan, réduite à 24 compagnies, purgée de tous les factieux qui y étoient entrés par violence, & que leurs armes leur ſeroient enlevées.

On fouille, *par ordre des Municipaux*, les maiſons ſuſpectes, & on enleve les armes & les munitions.

Ces dernières diſpoſitions furent arrêtées après la victoire, & la dernière fut exécutée ſur le champ. On fouilla paiſiblement, par l'ordre des Officiers municipaux, chez les Capitaines des compagnies à houppes rouges. On s'empara des armes, des munitions, & l'on en fit autant dans pluſieurs autres maiſons ſuſpectes. La précaution ne fut point vaine : de la poudre & des balles furent trouvées chez bien des gens, depuis long-temps ſoupçonnés d'en recéler, & ſur-tout chez le nommé Gas, ce cabaretier dont il a été fait mention, & l'un des plus vils ſuppôts de cette horde de ſcélérats, dans la cave duquel on trouva un baril de poudre. Il voulut oppoſer quelque réſiſtance à ceux qui fouilloient ſa maiſon ; mais il fut maſſacré & cinq de ſes compagnons, qui, des toits de ſon logis, tiroient ſur les ſentinelles de l'Aſſemblée électorale, ſubirent la même deſtinée.

Gas, Cabaretier, veut empêcher qu'on nefouille ſa maiſon, il eſt maſſacré. On trouve un baril de poudre dans ſa cave.

Les Electeurs ſortent en Corps avec le drapeau blanc, & calment les eſprits.

L'Aſſemblée électorale adopta avec empreſſement la propoſition qui lui fut faite le mardi matin, par l'un de ſes membres, de ſortir en corps au milieu d'un détachement du régiment de Guyenne, précédé par un drapeau blanc, & d'aller recommander à toutes les troupes aſſemblées, la modération, la clémence & l'humanité. Cette démarche

---

M. d'Azemar, Major général de la Cavalerie.
M. de Serres de Montpellier, Chevalier de St. Louis, Major général de l'Infanterie.

éclatante eut un grand ſuccès ; & la promeſſe de livrer à la juſtice les chefs des coupables dont toute l'armée demandoit la tête , commença à calmer la fureur des ſoldats , & ſauva la vie à beaucoup de miſérables.

Fidelle à ſon ſerment , l'Aſſemblée électorale ne diſcontinua jamais ſes travaux. Groſſie à chaque inſtant par beaucoup de ſes membres qui la rejoignoient , le lundi elle ne qnitta pas la ſalle de ſes ſéances , & les électeurs ne vécurent que de pain & d'eau.

Le mardi , plus calme , l'Aſſemblée preſque complette , vit arriver dans ſon ſèin les ſieurs Laurens, Officier Municipal , & Vidal , Procureur de la Commune , ce dernier déguiſé en ſoldat ; tous les deux étoient cachés depuis le Dimanche dans la maiſon du ſieur Gas , cantinier de l'armée à houppes rouges ; & découverts enſuite dans une maiſon inhabitée , ils furent ſauvés par le courage & la générosité d'un Capitaine de la Légion Nîmoiſe , & mis par lui ſous la ſauve-garde du Corps Electoral. Il les prit ſous ſa protection ; mais ſe croyant ſans doute , trop voiſins des priſons , ils s'échappèrent.

L'armée des Gardes Nationales du Département ſe raſſemble, & prête le Serment Civique.

Le mercredi 16 , tous les eſprits étoient calmés , & chacun ſe préparoit avec joie à la grande fédération qui devoit avoir lieu. C'étoit , ſans doute , un beau ſpectacle de voir 12000 hommes ſous les armes , rangés avec le plus grand ordre , & animés des mêmes ſentimens. Ce fût ſurtout un beau moment que celui où le ſerment civique fut prêté , où des chants d'allégreſſe & de victoire ſe firent entendre , & où le Corps Electoral , ombragé des drapeaux du Régiment de Guyenne & de ceux de chaque Légion , joignit l'expreſſion de ſes vœux & de ſes engagemens , à celle de tant de géné-

reux défenſeurs de la patrie, jurant de mourir pour la Conſtitution & pour leur Roi. Pourquoi le ſouvenir du paſſé vint-il empoiſonner cette fête? Pourquoi de nouvelles alarmes en vinrent-elles troubler les douceurs?

Les houppes rouges fugitifs vont ſemer l'alarme & la calomnie dans les environs. Ils diſent que les Proteſtans ont maſſacré les Catholiques.

Des coupables avoient pris la fuite, &, juſques dans leur déſaſtre, fidelles à leur ſyſtême, ils répandirent dans les campagnes, dès long-temps préparées à recevoir de fauſſes impreſſions, que les proteſtans de Niſmes y avoient égorgés les catholiques; qu'on avoit ravagé tous les Couvents, profané toutes les Egliſes, immolé tous les Prêtres, & foulé au pied les choſes les plus ſaintes. Les complices d'une auſſi abſurde impoſture la propagèrent de tout leur pouvoir; & preſque au même inſtant, tous les villages qui s'étendent à l'eſt de la ville vers le Rhône & vers le Gardon, furent armés pour ſecourir leurs frères qu'on leur diſoit maſſacrés, & leur religion qu'on leur aſſuroit perdue.

Menées perfides des Ligueurs.

Pluſieurs perſonnes connues ont, dans cette circonſtance, ſignalé leur zèle fanatique; on en a vu à Bouillargues, village de la Banlieue, ſoulever les habitans dont on aigriſſoit depuis long-temps les eſprits. Le lundi, on en a vu à Manduel, autre village voiſin de la Ville, exciter au meurtre des payſans crédules & ſuperſtitieux; on en a vu, ſur le chemin d'Arles, intercepter la lettre par laquelle la Municipalité de cette ville offroit pour celle de Nîmes, au Club des amis de la Conſtitution, des ſecours d'hommes, de munitions & de vivres (1).

---

(1) On trouvera la piece juſtificative à la fin.

Par une ſuite de ces perfides manœuvres, il se commit de grands excès dans les campagnes ; plusieurs perſonnes y furent maſſacrées, ſans d'autres formalités que cette queſtion : êtes-vous proteſtant? Sur l'affirmative on étoit égorgé, & c'eſt ainſi que périrent, & le ſieur Hugues, près le village de Manduel devant lequel il paſſoit, & le ſieur Peyre, jeune homme qui lavoit tranquillement de la laine à une lieue de la ville, & le ſieur & la dame Noguier, tués dans leur propre maiſon à Courbeſſac, & le ſieur Blancher, jardinier, âgé de près de 70 ans, qui alloit faucher ſon fourrage ; tous citoyens paiſibles & déſarmés, & victimes du fanatiſme le plus barbare. Mais la rage des aſſaſſins ſe tourna principalement contre une famille reſpectable (2) & nombreuſe de la ville de Niſmes, qui a de grandes propriétés dans cette contrée, & qui, depuis près d'un ſiècle, nourrit une grande partie de ſes habitans. Elle étoit alors preſqu'entièrement réunie à la campagne ; elle fut avertie qu'elle alloit être pourſuivie ; elle prit la fuite ; mais bientôt elle ſe vit attaquée par une troupe effrénée de villageois en armes. Un vieillard de plus de 80 ans & ſon fils aîné, furent aſſaſſinés ſans pitié ſous les yeux de l'épouſe & des deux filles de ce dernier ; & ces femmes infortunées ne durent leur ſalut qu'à un haſard preſque miraculeux. Un autre vieillard de 75 ans, frère de celui qui venoit d'être maſſacré, ſes trois filles, deux de leurs parentes ou amies, quatre enfans, dont le plus âgé n'a pas 6 ans, & quatre femmes qui les ſervoient n'échappèrent non plus à la mort, que par un de ces coups imprévus de la deſtinée, qui confond quelquefois la mé-

On égorge des Patriotes dans les environs de Niſmes, ſous prétexte qu'ils étoient Proteſtans.

Aſſaſſinats des Srs. Maigre pere & fils.

(2) La famille Maigre.

chanceté des hommes, & déconcerte leurs coupables projets.

On attroupe des Payſans pour les amener contre Nîmes. Des Curés les excitent.

Cependant l'alarme s'étoit déjà répandue au loin, & la ville de Niſmes étoit menacée de l'irruption d'un grand nombre de payſans, connus par leur attachement à la conſtitution, mais cruellement trompés ſur les intérêts de leur religion. Tout concouroit à les entretenir dans leur erreur, & les avis des fuyards, & les inſtigations des mal intentionnés, & l'exagération des récits, & les pleurs de quelques Religieux fugitifs, & les alarmes de leurs Curés.

Cependant, ceux qui ont ſecouru les Nîmois, ſont pour la plupart Catholiques.

Et contre qui venoient combattre ces malheureux que le fanatiſme & l'hypocriſie oſoient tromper auſſi groſſièrement? Contre une multitude de bons catholiques de Nîmes qui avoient travaillé, de concert avec les proteſtans, à l'avancement de la conſtitution; contre la légion de Montpellier, troupe généreuſe & ſenſible, qui a volé au ſecours des bons citoyens ſans s'informer de leur culte; contre les volontaires catholiques de Sommières, d'Aimargues, de Saint-Gilles, du Vigan & de tant d'autres lieux, où, confondus avec des proteſtans, ils vivent en amis & en frères, parce qu'ils aiment également la loi de l'état & la perſonne ſacrée de leur Roi; & que, s'ils ont des opinions Religieuſes différentes, ils ſuivent une morale commune; contre ces fermes appuis de la cauſe publique deſcendus de leurs montagnes, ou venus de la Gardonenque pour combattre les ennemis de la conſtitution; enfin, contre ces braves eccléſiaſtiques qui n'ont pas craint de partager les périls des généreux Légionnaires de leurs cantons (1).

Ils étoient amenés par des Curés.

(1) Nous avons reconnu parmi eux, M. *Solier*, prieur de Cologne, M. *Brémond*, Curé d'Anduze, M. *Boulet*,

Détrompez-vous, peuples aveuglés; consultez les Electeurs que vous honnorâtes de votre confiance; ils vous diront que la religion n'est pour rien dans nos troubles; ils vous diront que, dans l'Assemblée Electorale, composée de 526 Membres, une majorité de plus de 400, dont plus de la moitié est Catholique, a toujours été opposée à une centaine de malveillans, *parmi lesquels même il se trouvoit des Protestans*. Ils vous diront que les vrais Catholiques demandoient qu'on flétrit, par une adresse rigoureuse, ces délibérations des soi-disans Catholiques de Nîmes, d'Uzés & d'Alais, qui ont excité l'indignation de toute la France.

Les Electeurs Patriotes étoient, pour plus de la moitié Catholiques.

Et vous, prudens & généreux habitans de Beaucaire; vous qui avez retenu cette foule qui couroit à sa perte pour un intérêt imaginaire, & qui avez épargné à la ville de Nîmes de nouveaux massacres & de nouvelles douleurs; vous aussi, sage Vicaire de Bellegarde, qui dessillâtes les yeux de vos ouailles un moment aveuglées, qui les désarmâtes par vos instances, & les contîntes par votre courage; vous tous enfin, dont la foi ne sauroit être suspecte, parlez, dites à vos voisins ce que vous pensez de l'origine de nos malheurs; & qu'ils apprennent, par votre exemple, à ne s'armer que pour la Constitution, qui est la plus sûre sauve-garde de la Religion.

Les Habitans de Beaucaire sont tous Catholiques.

Enfin, que les ennemis de la révolution, que ceux qu'on lui suscite, que ceux qu'on égare, viennent voir parmi nous l'un des plus beaux effets du patriotisme & de la liberté: qu'ils viennent au

Principes & conduite du Club des Amis de la Constitution.

Curé de Puechredon, M. *Chabert*, Curé de Boissiere, M. . . . . . , Curé de Castelnau. Nous regrettons de ne pas savoir les noms des autres Curés qui ont manifesté un patriotisme aussi rare.

club des amis de la Constitution, dans cette société patriotique, où les hommes de toutes les Religions sont indistinctement admis ; ils y verront les familles des malheureux que nos désordres ont plongés dans la misère (1), amis ou ennemis, Catholiques & Protestans, tous égalemens secourus, également appellés au partage des bienfaits de l'Assemblée patriotique de Marseille, & des amis de la Constitution de Nismes ; 50 charges de blé, envoyées en don par ces généreux Provençaux, pour le soulagement des infortunés de notre ville ; plus de 6000 livres déjà destinées au même usage : voilà ce qu'à produit la conformité des principes & des sentimens, parmi des hommes qui n'ont pas les mêmes opinions religieuses. La bienfaisance & le patriotisme doivent désormais nous rapprocher, & il n'est personne sans doute qui ne regarde comme son frère, le citoyen, quel que soit d'ailleurs son culte, qui exerce ces deux vertus.

Confiance qu'il a dans l'information commencée à la requisition du Ministere public.

Nous venons de présenter le récit fidelle des faits principaux qui ont acquis la notoriété publique : la procédure, commencée à la requête du ministère public, portera jusqu'à l'évidence la vérité de ces détails historiques. Nous pouvons même avancer que les trames odieuses & les complots perfides des ennemis de la constitution seront dévoilés. Attendons avec confiance les résultats des informations juridiques. Les Magistrats qui en sont chargés, y apportent le zèle le plus empressé, la vigilance la plus exacte, la justice la plus sévère. Déjà nous les avons vu affronter les plus grands périls, voler avec courage & avec ardeur sur tous

(1) On compte qu'environ 200 personnes ont été les victimes de nos désordres : on ne peut évaluer avec exactitude le nombre des blessés.

les lieux où les crimes multipliés rendoient le danger plus imminent, conſtater les corps de délit, & conſacrer les inſtans du ſommeil à éclairer leur juſtice. Ils ont acquis des droits à notre reconnoiſſance, ces Magiſtrats vertueux, & les noms de MM. Fajon & Brunel de la Bruyère, ſeront cités avec ceux des juges les plus dignes de l'eſtime publique.

L'heureux ſuccès de la révolution qui s'eſt opérée dans la ville de Nîmes, prépare à ſes habitans des jours fortunés. Notre Garde Nationale, ſous les auſpices de ſes nouveaux chefs, & ſoumiſe à un nouveau régime, veillera à la ſûreté de ſes concitoyens : des Adminiſtrateurs vertueux & honorés entretiendront dans nos murs la paix & la concorde ; & nos généreux voiſins, toujours prêts à nous ſecourir, feront l'effroi des ennemis de la Conſtitution, s'il en exiſte encore dans nos contrées.

La Garde Nationale ayant paru déſirer une manifeſtation publique de ſon reſpect pour la religion, ſon Conſeil d'adminiſtration adoptant la propoſition de M. Aubry, Colonel, a délibéré qu'il ſera célébré, les Dimanches & Fêtes, une Meſſe pour la Garde Nationale, qui ſera dite dans l'Egliſe des Carmes, par M. Boucarut, Prêtre vraiment Patriote, que ce Conſeil a choiſi pour Aumônier de la Garde Nationale.

Enfin, le Club des Amis de la Conſtitution a délibéré, dans ſa ſéance du 27 de ce mois, qu'il ſeroit célébré le Jeudi ſuivant, dans la même Egliſe, un ſervice ſolemnel pour ceux qui ont péri dans cette révolution.



PIECES JUSTIFICATIVES.

COPIE de la Lettre de M. *Descombiés* à M. *de Bouzzols.*

ADRESSE.

A Monsieur le Marquis de BOUZZOLS, *Commandant de la Province de Languedoc, chez M.* d'Eygaliers, *à la Grand'rue, à Montpellier.*

MONSIEUR,

Les dragons protestans ont attaqué sur les six heures du soir, les catholiques : plusieurs ont été tués, & beaucoup de blessés, le désordre est affreux, l'alarme est générale ; le drapeau rouge a été repoussé & arraché des mains du municipal, & la municipalité est dispersée. Vainement ai-je cherché à me concerter avec un d'eux ; ils se sont retirés après avoir fait ce qu'on peut attendre de magistrats patriotes & généreux.

Il est cependant absolument nécessaire de ramener l'ordre dans la ville ; & le seul moyen qu'il y ait, c'est de nous donner un secours assez fort pour en imposer aux ennemis de la paix quels qu'ils soient.

Je vous prie donc, Monsieur, en ma qualité de notable de la municipalité & vu les circons-

tances, de vouloir envoyer ſans perdre un ſeul moment un ordre au régiment du Roi, dragons, pour ſe rendre en cette ville. Je m'oblige de faire approuver ma réquiſition par toute la Municipalité ; & comme citoyen & bon français, j'ai l'honneur de vous aſſurer, Monſieur, que la préſence de ce régiment ramenera tous les eſprits à la paix, & fera finir tous les malheurs arrivés & prêts à ſe renouveller, deſquels je ne puis avoir l'honneur de vous donner encore un détail circonſtancié.

Je ſuis avec reſpect, &c.

DESCOMBIÉS, ancien Page du Roi, Notable, Electeur, *ſigné*.

COPIE d'une lettre du ſieur *Froment*, Capitaine de la Compagnie N°. 39.

Exprès.

ADRESSE

A Monſieur, Monſieur le Marquis DE BOUZOLS, *Commandant en ſecond de la Province de Languedoc, à Montpellier.*

MONSIEUR,

Vainement j'ai réclamé juſqu'à ce jour l'armement des compagnies catholiques, malgré l'ordre que vous aviez bien voulu m'accorder ; les Officiers Municipaux ont cru qu'il étoit de la pru-

dence de retarder la livraifon des fufils jufqu'après l'Affemblée Electorale. Aujourd'hui les Dragons proteftans ont attaqué & tué plufieurs de nos Catholiques défarmés. Vous pouvez juger du défordre & de l'alarme qui règnent dans la Ville. Je vous fupplie, en ma qualité de Citoyen & de bon Français, d'envoyer de fuite un ordre au régiment du Roi, Dragons, pour venir mettre le bon ordre dans la Ville, & en impofer aux ennemis de la paix. La Municipalité eft difperfée; perfonne n'ofe fortir des maifons, & fi elle ne vous fait aucune réquifition dans le moment, c'eft que chacun de fes Membres tremble pour fes jours, & n'ofe fe montrer. On a forti deux drapeaux rouges, & les Officiers Municipaux, fans gardes, ont été obligés de fe réfugier chez de bons patriotes. Quoique fimple Citoyen, je me permets de réclamer auprès de vous, parce que je penfe que les Proteftans ont déjà envoyé dans la Vaunage & la Gardonnenque, pour demander des fecours, & que l'arrivée des fanatiques de ces contrées, expoferoit tous les bons Français à être égorgés. Daignez avoir égard à ma demande, je l'attends de votre bonté & de votre juftice.

Je fuis avec refpect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiffant ferviteur,

Signé, FROMENT, Capitaine de la Compagnie n°. 39.

COPIE d'un Certificat.

Nous, soussigné, Notable de la Municipalité de Nîmes & Electeur, prions tous ceux qui sont à prier, de laisser librement passer les nommés Dupré & Lieutaud, habitans de la ville de Nîmes, pour aller porter une lettre à M. le Commandant de la Province, pour les affaires du Roi & de l'Etat. En foi de quoi nous avons signé le présent. A Nîmes, ce 13 Juin 1790.

DESCOMBIÉS, Notable & Electeur.

Je certifie que lesdits Dupré & Lieutaud, sont habitans & Légionnaires de Nîmes. En foi de de quoi leur ai délivré le présent,

FROMENT, Capitaine de la Légion Nîmoise.

A Monsieur le Commandant des Troupes de ligne, pour communiquer aux Légionnaires campés à l'Esplanade.

MONSIEUR,

On vient de me dire que vous proposez la paix. Nous l'avons toujours désirée, & jamais nous ne l'avons troublée. Si ceux qui sont la cause des désordres affreux qui règnent dans la ville, veulent mettre fin à leur coupable conduite, nous offrons d'oublier le passé, & de vivre en frères.

Nous sommes, avec toute la franchise & la loyauté de bons patriotes, & de vrais Français, vos très humbles serviteurs.

Les Capitaines de la Légion Nîmoise, commandant les Tours du Château.

Nîmes, le 14 Juin 1790, à 4 heures du soir.

RAPPORT fait par M. MAGNAN, un des Valets de ville d'Arles, du message qui lui avoit été donné par M. le Maire de la même Ville.

JE soussigné ANDRÉ MAGNAN, Valet de ville au service de la Commune d'Arles, certifie que hier à huit heures du soir, je fus commandé par M. le Maire de la ville d'Arles, d'aller à Nîmes porter une lettre à l'adresse des Membres du Club des Amis de la Constitution ; qu'étant parti tout de suite à cheval, j'arrivai à Bellegarde à dix heures moins un quart, où je descendis à l'auberge du Lion d'or, soupai & restai jusqu'à trois heures du matin, époque à laquelle je poursuivis ma route ; qu'étant arrivé au-devant du château de Vendargues, je trouvai un poste d'environ dix hommes armés de différentes pièces, qui me demanderent qui j'étois, où j'allois, à quoi je satisfis avec vérité. Le Commandant de ce poste me demanda ensuite si je ne portois point de papiers : je répondis que j'étois muni d'un passeport de la Municipalité d'Arles, que je lui montrai ; & sur ce que j'y étois qualifié de *Valet de Ville*, ils observerent que vraisemblablement j'étois porteur d'autres papiers qu'ils m'obligerent de représenter : à quoi je souscrivis en livrant mon porte-feuille dans lequel se trouvoit la lettre à l'adresse du Club, dont ils s'emparerent, en me disant qu'il falloit que j'allasse à un château peu éloigné, que j'appris bientôt être celui de *La Coste* dit

Belle-Vue, où se trouvoit M. de la Baulme, Officier Municipal de Nîmes. Arrivé à ce château, je trouvai un autre poste d'environ quarante hommes, qualifié, selon ce que j'entendis, de *Poste du Pont d'Arles*. Le Commandant de ce poste m'ordonna d'attendre que M. de la Baulme fût levé. Demi-heure après, se présenta un Prêtre qu'on me dit être le Curé de Bouillargues, qui me demanda de lui remettre la lettre dont j'étois porteur, & qu'on m'avoit rendu dans la route. Je lui observai qu'on m'avoit promis de me faire parler à M. de la Baulme, pour la lui montrer; & sur cette observation, ce Prêtre me dit de monter avec lui à son appartement. Arrivé au premier palier de l'escalier, je trouvai Madame de la Baulme qui m'enleva la lettre, après m'avoir prié de la lui faire voir, & m'ordonna d'attendre. Vingt-trois minutes après parut M. de la Baulme, en m'invitant d'entrer dans un cabinet, & me disant qu'on alloit adresser à M. le Chevalier d'Antonelle, Maire d'Arles, une réponse à la lettre dont j'étois porteur; que cette réponse seroit faite par le Capitaine du poste : ils entrerent alors dans un second cabinet, & me dirent de descendre. Quelque tems après, on me fit remonter & on me lut la lettre adressée à M. le Chevalier d'Antonelle; & pendant qu'on la lisoit, j'apperçus sur un bureau la lettre adressée au Club des Amis de la Constitution, ouverte & dépliée au point que je lus distinctement la signature de M. le Chevalier d'Antonelle. Je descendis alors pour retourner à Arles; & au moment où j'allois prendre mon cheval, l'Officier Commandant me redemanda la lettre adressée à M. le Chevalier d'Antonelle, en me disant qu'on avoit oublié d'y insérer quelque chose; j'attendis quelque tems, & bientôt se présentèrent M. de la Baulme, le même Officier, trois ou quatre Abbés & plusieurs personnes armées; & ayant prié l'Officier de me rendre la lettre adressée à M. le Chevalier d'Antonelle, M. de la Baulme répondit que cela n'étoit pas nécessaire; mais sur ma représentation que je serois exposé à des reproches, on me donna le certificat dont la teneur suit.

« Je certifie que le Porteur de la lettre de M. le Chevalier d'Antonelle a été arrêté par la Troupe qui étoit de garde au Pont d'Arles, & que cette lettre sera envoyée à Nismes par l'Officier de garde, & que le porteur a été invité de retourner à Arles. Le quinze Juin mil sept cent quatre-vingt-dix. *Signé* LA BAULME.

Après quoi, je fus prendre mon cheval & me retournai en cette ville d'Arles, où je suis arrivé à midi & demi, & où j'ai tout de suite dressé le présent Procès-verbal, auquel restera annexé le susdit certificat, pour le tout servir & valoir ce que de raison. En foi de quoi, à Arles, le quinze Juin mil sept cent quatre-vingt-dix.

MAGNAN, *Vallet de ville à Arles.*

NOUS soussignés, MAIRE ET OFFICIERS MUNICIPAUX de cette ville d'Arles, certifions & attestons que le nommé André Magnan, Valet de ville au service de la Commune de cette Ville, a dicté en notre présence le procès-verbal ci-dessus au Secrétaire-Greffier qui l'a rédigé sous sa dictée, & qu'il l'a signé tout de suite, après l'avoir lu & relu, & y avoir persisté. En foi de quoi, à Arles, le quinze Juin mil sept cent quatre-vingt-dix.

Signés, le Chev. *d'Antonelle*, Maire; *Eyminy*; *Imbert*; *Maurel*; *Rousset*; *Bret*; *Meyer*; *Baudesseau*, Officiers Municipaux; *Gantheaume*, Substitut subrogé du P. D. L. C.

Francony, Major de la Garde Nationale d'Arles, témoin du récit; *Boulouvard*, Capitaine des Dragons d'Arles; *Barrachin*, témoin du récit dudit Magnan, *Magnan*, Valet de ville à Arles.

CONSTANT, *Secrétaire-Greffier.*

Par le Club des Amis de la Constitution.

AUBRY, Président

COURBIS,

VINCENT PLAUCHUT,

J. PIEYRE le fils.

HEBERT le fils, *Secrétaires.*